

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE
SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ETAT

SECRET N° 37/526 du 28/9/87
/MTSSJ/DGFP/DGPE/SIE/07

Portant intégration et nomination de Ma-
demoiselle NGANWA (Josette) dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Sociaux (Santé Publique).

PAR LE MINISTRE,

/ISAS :

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979;
(/u la loi n° 075/74 du 7.12.74 portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 15.8.84 portant modification de certaines dispo-
sitions de la Constitution du 3 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/82 du 3.2.82 portant statut général des
fonctionnaires;
(/u le décret n° 65/44 du 12.2.65 abrogeant et remplaçant
le décret n° 63/576 du 22.11.63 fixant le statut des cadres de la catégorie
A I des Services de Santé;
(/u le décret n° 82/130/FP du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 82/95/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 82/137/FP du 5.7.62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/82 du 3.2.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/138/FP du 5.7.62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;
(/u le décret n° 83/81/FP-DE du 26.3.63 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent su-
bir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50/FP-DE du 24.2.67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des notes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 84/856 du 6.8.84 portant nomination du
Premier Ministre;
(/u le décret n° 87/481 du 20.08.87 portant nomination
des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions
des situations administratives des agents de l'Etat;
(/u l'arrêté n° 2387/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;
(/u la lettre n° 290/MTSSCA-CAB-DCB du 28.1.84 du Direc-
teur de l'Orientalion et des Bourses transmettant le dossier de candidature
constitué par l'intéressé;

D E C R E T :

.../...

[Signature]

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 65/44 du 12.2.65 susvisé, Mademoiselle FOUAIGHA (Jeannette), née le 7 Mars 1960 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine, obtenu à l'Université Marien NGOUABI, est intégrée dans les cadres de la catégorie d'hierarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommée au grade de Médecin de 1^{er} Echelon Stagiaire, indice 1110.

ARTICLE 2 :- L'intéressée est mise à la disposition du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales.

ARTICLE 3 :- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué par tout où besoin sera. /

BRAZZAVILLE, le 28 Septembre 1987

Par le Premier Ministre.

Le Garde des Sceaux, Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice,

[Signature]

Commandant Dieudonné KUMEMBE...

Ango Edouard FOUGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC 1
DGFP/DGPCE. 3
DGFP/BST... 3
D.G.B. 3
D.C.F. 1
MSAS 2
DGSP..... 2
INTERESSEE... 1
DOSSIER 2
SGG/BC 2.-

[Signature]